

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 77 (1935)

Heft: 6

Rubrik: Verschiedenes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

der Kationen sowie des Reststickstoffes und seiner Fraktionen. Das Eiweiß und seine Fraktionen, die Kohlehydrate und deren Derivate, die Ketonkörper, die Fette und Lipoide, die Gallenfarbstoffe und Fermente werden in den Kapiteln 3—11 einläßlich dargestellt. Dem Schluß ist ein Anhang mit Anweisung zur Bereitung gestellter Lösungen und von Standardlösungen nach Sörensen, zur Kolorimetrie, zur Bestimmung des pH nach Michaelis usf. beigegeben.

Wir können das Buch für Kliniken und Institute warm empfehlen.

Krupski.

Verschiedenes.

Veterinärpolizeiliche Mitteilungen.

Stand der Tierseuchen in der Schweiz im April 1935.

Tierseuchen	Total der verseuchten u. verdächtigen Gehöfte	Gegenüber dem Vormonat	
		zugenommen	abgenommen
Maul- und Klauenseuche	—	—	—
Milzbrand	7	—	3
Rauschbrand	11	—	1
Wut	—	—	—
Rotz	—	—	—
Stäbchenrotlauf	152	55	—
Schweineseuche u. Schweinepest .	166	25	—
Räude	21	12	—
Agalaktie der Schafe und Ziegen .	52	33	—
Geflügelcholera	—	—	—
Faulbrut der Bienen	—	—	—
Milbenkrankheit der Bienen . . .	3	3	—
Pullorumseuche	44	28	—

Stand der Tierseuchen in der Schweiz im Mai 1935.

Tierseuchen	Total der verseuchten u. verdächtigen Gehöfte	Gegenüber dem Vormonat	
		zugenommen	abgenommen
Maul- und Klauenseuche	—	—	—
Milzbrand	4	—	3
Rauschbrand	19	8	—
Wut	—	—	—
Rotz	—	—	—
Stäbchenrotlauf	155	3	—
Schweineseuche u. Schweinepest .	181	14	—
Räude	3	—	18
Agalaktie der Schafe und Ziegen .	36	—	16
Geflügelcholera	—	—	—
Faulbrut der Bienen	4	4	—
Milbenkrankheit der Bienen . . .	2	—	1
Pullorumseuche	26	—	18

XII^e Congrès international de Médecine Vétérinaire à New York.

Procès-verbal de la 1^{re} réunion de la Commission permanente le lundi 13 août 1934 à 9 heures dans le Waldorf-Astoria-Hôtel, New-York.

Le Secrétaire Dr. de Blicck déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux membres et aux remplaçants, annonce ensuite que le Professeur Leclainche est empêché d'assister au congrès. En l'absence du Président, le Professeur Stang propose le Dr. Mohler pour la présidence de la Commission permanente, pour la durée du congrès. Cette proposition est acceptée par acclamation. Le Dr. Mohler accepte la présidence.

1. Le Secrétaire-général lit son rapport concernant les travaux de la Commission Permanente pendant la période allant du 20 mai 1933 au 13 août 1934. Ce rapport est approuvé et sera envoyé aux membres.

2. A la séance plénière du Congrès du samedi 18 août 1934 seront proposés les membres de la Commission permanente pour les différents pays (§ 6 sub c des statuts de la Commission permanente).

3. Prix de Budapest.

L'association des vétérinaires hongrois a de nouveau offert le prix sous les mêmes conditions qu'en 1930 à Londres. La Commission permanente prend acte de cette décision avec reconnaissance. Une discussion préalable s'établit sur les candidatures éventuelles au prix.

La Commission spéciale désignée pour l'attribution du Prix de Budapest fera une proposition définitive qui sera soumise au Congrès.

Le Secrétaire convoquera les membres de la Commission en les informant des conditions fixées par les statuts de la fondation du Prix de Budapest.

4. Date et lieu du prochain Congrès.

Le Secrétaire communique une lettre datée du 12 août 1934 du Dr. G. Flückiger, Directeur de l'Office vétérinaire fédéral, à Berne, où celui-ci, au nom du Ministère de l'Agriculture et de l'Association des vétérinaires suisses, invite la Commission permanente à tenir le XIII^e Congrès International de Médecine Vétérinaire en Suisse. Cette communication est reçue avec sympathie et acceptée avec empressement et à l'unanimité. Le Dr. Flückiger ajoute que, comme au mois d'août 1938 une importante exposition agricole aura lieu, le Congrès International de Médecine Vétérinaire pourrait coïncider avec elle. Il est impossible de fixer dès à présent la ville de Suisse où se tiendra le Congrès.

La Commission permanente décide de proposer au Congrès d'organiser le XIII^e Congrès International de Médecine Vétérinaire en Suisse dans une ville qu'on désignera ultérieurement.

5. Autres questions.

Une lettre datée du 9 août a été adressée à la Commission permanente par le Dr. C. Bisanti, premier délégué au congrès de New

York. Le Dr. Bisanti, au titre de suppléant du Professeur de Gaspari, membre de la Commission permanente, fait savoir que la délégation italienne est mandatée pour demander que la langue italienne soit admise parmi les langues officielles des futurs congrès. Les motifs allégués dans cette lettre sont: la grande part qu'a prise et que prend toujours l'Italie dans la progression de la science vétérinaire. Les vétérinaires d'Italie souhaitent participer aussi nombreux que possible aux Congrès internationaux.

Le Dr. Mohler objecte les grands frais qu'amènera l'accroissement des langues officielles pour le pays où se tient le congrès et qui est chargé de faire imprimer les rapports; frais de traduction et d'impression des résumés, augmentés des frais d'un interprète supplémentaire.

Il est décidé que le § 25 des statuts du congrès sera complété de telle façon que, si un ou plusieurs pays désirent ajouter une langue au nombre de celles déclarées officielles, ils devront posséder au moins 200 membres inscrits six mois avant l'ouverture du congrès. En outre le pays ou les pays qui demandent une langue officielle supplémentaire pourvoieront aux frais que nécessitera un interprète.

Dans la séance prochaine de la Commission permanente une résolution conforme sera proposée, qui sera éventuellement soumise au congrès. — La séance est levée.

Procès-verbal de la 2^{me} séance de la Commission permanente le samedi 18 août 1934 à 10 heures dans le Waldorf-Astoria-Hotel, New-York.

Conformément au par. 4 des statuts, le Comité Exécutif ainsi que les présidents des réunions générales et ceux des réunions des sections ont accès à cette réunion.

Président: Dr. J. R. Mohler (Etats-Unis de l'Amérique).

Ordre du jour:

1. Proposition est faite visant à compléter le § 25 des statuts du congrès touchant l'admission de langues officielles autres que celles citées au dit paragraphe.

2. Examen de résolutions et de conclusions proposées par la réunion générale et les réunions des sections.

3. Résolutions proposées par des membres du Congrès.

1. La proposition complémentaire au § 25 des statuts du congrès est conçue en ces termes:

„Avec les trois langues officielles adoptées jusqu'à présent pour les Congrès Internationaux de Médecine Vétérinaire, d'autres langues pourront être considérées comme officielles pour les congrès futurs, à cette condition formelle qu'au moins 200 membres soient inscrits pour cette langue, six mois avant l'ouverture du congrès.

Les souscriptions devront mentionner la langue dans laquelle les membres désirent que leurs communications soient faites. Les

frais supplémentaires occasionnés par l'emploi d'interprètes nécessité par ces langues, seront supportés par le pays ou les pays, qui ont demandé qu'une ou plusieurs langues supplémentaires soient reconnues officielles."

Le Dr. Bisanti déclare ne pas être d'accord avec cette proposition, à moins que les conditions mentionnées ne soient valables pour tous les pays dont les langues sont déjà reconnues officielles au § 25.

Il apparaît que la réunion ne veut pas se conformer à ces réserves et qu'elle désire conserver comme langues officielles le français, l'anglais, l'allemand et la langue du pays où le congrès a lieu. Mr. le Dr. Bisanti propose de modifier l'article 25 de telle sorte que l'italien soit toujours reconnu comme langue officielle. Si cette proposition n'est pas admise l'Italie ne participera plus aux congrès internationaux.

Plusieurs membres proposent de remettre l'examen de cet amendement à 1938, puisqu' en Suisse, de toute évidence, la langue italienne sera reconnue officielle. D'autres membres appellent l'attention sur le fait qu'un accroissement de langues officielles entraînera non seulement une augmentation des frais d'impression mais encore qu'il causera une prolongation notable des discussions. Il est remarqué aussi que, si l'on procède à l'augmentation du nombre des langues officielles, on peut s'attendre à une demande tendant à accueillir l'espagnol à l'article 25.

Le Dr. de Blicck fait remarquer que pour le moment on n'a pas à craindre une demande pareille, vu le petit nombre de participants à ce congrès, où l'on avait admis l'espagnol comme langue officielle. Il rappelle les grands mérites des confrères italiens sur le terrain des recherches vétérinaires, plus spécialement dans les vingt dernières années écoulées. Pour cette raison il soutient la proposition du Dr. Bisanti. Mise aux voix, la proposition est rejetée par 21 voix contre 3. Le Dr. Bisanti quitte la réunion.

La première proposition complémentaire à l'article 25 est accueillie à l'unanimité.

2 et 3. On discute et on adopte les résolutions proposées par les réunions générales, les réunions des sections et par quelques membres du congrès. Le texte des résolutions (au total 10) sera imprimé et envoyé aux membres, lorsque le Congrès l'aura approuvé.

Relativement à la résolution V touchant l'institution d'une Commission internationale permanente ayant pour but l'étude du traitement des maladies parasitaires, constituée par un représentant de chaque pays participant au Congrès, le Professeur de Blicck fait remarquer que c'est lui qui a fait cette proposition dans la III^me section du congrès, à l'occasion du rapport du Dr. M. Hall-Washington, qui a montré l'utilité d'une pareille organisation.

Le dessein est de faire demander par le Secrétaire de la Commission permanente des Congrès internationaux de Médecine Vétérinaire aux membres de la Commission de désigner pour leur pays un

parasitologue qui s'occupe de l'étude du traitement des maladies parasitaires afin qu'il fasse partie du-dit Comité international permanent. Un échange de vues entre les membres de ce comité pourra s'établir et un programme pourra être élaboré pour le prochain congrès.

Mr. le Professeur Dr. de Blicck propose de faire un premier pas en désignant pour la présidence du Comité Mr. le Dr. M. Hall-Washington et pour secrétaire Mr. le Dr. E. A. R. F. Baudet, parasitologue à la faculté vétérinaire de l'Université d'Utrecht. De cette façon la collaboration avec le secrétariat de la Commission permanente pour les Congrès internationaux de Médecine Vétérinaire sera rendue facile. La réunion est d'accord.

Le Professeur Stang demande qu'on prenne note dès à présent du fait que l'Allemagne tient à ce que le XIV^{me} congrès ait lieu en Allemagne. La réunion donne son approbation. — La séance est levée.

Procès-verbal de la réunion de la Commission pour le Prix de Budapest, le samedi 18 août 1934 à 9 heures dans le Waldorf-Astoria-Hôtel, New-York.

Selon les statuts, cette commission spéciale est composée des membres de la Commission permanente, des présidents honoraires, des présidents et des présidents de section du congrès, ainsi que d'un délégué de la Société Nationale des Médecins Vétérinaires hongrois. Aucun membre de l'Association des Vétérinaires hongrois n'a assisté au congrès.

Président: M. Mohler. — Secrétaire: M. de Blicck.

Le Secrétaire donne lecture dans les statuts de la fondation du Prix de Budapest, des conditions suivantes prévues pour l'attribution du Prix:

„Le Prix de Budapest sera donné par chaque congrès à l'auteur ou aux auteurs d'un travail important sur la médecine Vétérinaire qui aura paru imprimé dans les dix dernières années, quel qu'en soit le contenu: théorique ou pratique.“

Une discussion s'engagea au sujet de la signification du mot „travail“ — „work“ — „Werk“. La traduction allemande étant considérée comme la traduction primordiale du hongrois, M. le Prof. Stang donna la périphrase suivante du mot „travail“: „Größere wissenschaftliche gedruckte Arbeit, die für sich erschienen ist.“

De l'avis de plusieurs membres cette périphrase était en désaccord avec la traduction française. Il fut décidé qu'on s'informerait auprès de l'Association des Vétérinaires hongrois de la signification donnée au mot „travail“ lors de la fondation du Prix, pour qu'au prochain congrès cette question soit élucidée.

En ce qui concerne l'attribution du Prix la plupart des membres veulent adopter le point de vue où l'on s'est placé en 1930 à Londres et qui a amené à récompenser un livre. Quelques-uns des

membres préféreraient ne pas se limiter ainsi, mais voudraient considérer plutôt la valeur scientifique des recherches sans faire entrer en ligne de compte la forme sous laquelle elles ont été publiées. Plusieurs auteurs d'importants ouvrages vétérinaires, parus pendant les dix dernières années, ayant été cités, le Prix de Budapest est décerné à l'ouvrage. „Lamsiekte or Paratuberculosis of cattle,“ avril 1927 de M. le Dr. Sir A. Theiler. — Cette proposition sera soumise au congrès.

Procès-verbal de la 3^{me} séance de la Commission permanente, le samedi 18 août 1934 à 12.30 heures dans le Waldorf-Astoria-Hôtel, New-York.

Président: Dr. Mohler (Etats-Unis de l'Amérique).

Secrétaire: Prof. Dr. de Blicck (Pays-Bas).

1. Les propositions et les résolutions présentées par la Commission permanente au Congrès, ont toutes été acceptées.

2. La nomination des membres de la Commission permanente par le Congrès a été effectuée.

3. Le Dr. Flückiger n'a pas encore donné les noms des deux membres de la Commission suivant le § 6 sub b des statuts; on a l'intention de désigner un membre de la Faculté vétérinaire de Zurich et un de celle de Berne.

4. Le Bureau de la Commission permanente est reconstitué comme suit:

Président: Prof. Dr. E. Leclainche (France).

Vice-Président: Dr. J. R. Mohler (Etats-Unis de l'Amérique).

En remplacement de Sir John MacFadyean (Angleterre) qui a donné sa démission comme membre de la Commission permanente, le Professeur Dr. V. Stang (Allemagne) est nommé Vice-Président.

Secrétaire-général et Trésorier: Prof. Dr. L. de Blicck (Pays-Bas).

2^{me} Secrétaire: Dr. P. J. L. Kelland (Angleterre).

On propose encore d'accueillir la Nouvelle-Zélande dans la Commission permanente.

Le Lt. Col. T. Dunlop Young, conseiller vétérinaire de la Nouvelle Zélande à Londres, qui a été invité à cette réunion, en fait la demande et exprime en même temps le désir que le Dr. Reakes, Directeur-Général d'Agriculture, puisse représenter la Nouvelle Zélande dans la Commission permanente. La question n'étant pas prévue à l'ordre du jour, le Secrétaire propose que le Bureau l'accepte sous réserve de l'approbation éventuelle écrite de tous les membres de la Commission permanente. Si la majorité approuve la proposition, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en sera informé. — La proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur collaboration et lève la séance.

Der dritte kynologische Weltkongreß

und die erste Weltausstellung für sämtliche Hunderassen hat vom 22.—28. April abhin in Frankfurt am Main stattgefunden. Daran nahmen 33 kynologische Gesellschaften der Welt, darunter Amerika, Japan, Ceylon usw., teil. Auf der Tagesordnung stand u. a. die Vererbungsfrage, welche zurzeit für Rassehundebesitzer von größter Bedeutung ist. Am 3. und 4. Kongreßtag fanden praktische Vorführungen der besten deutschen Gebrauchshunde in besonders ausgesuchtem Gelände zur Feststellung des Standes der Nasenleistungen derselben statt. Bei allen aufgeführten Rassen kam der „Weltsiegertitel“ und bei den internationalen Windhundrennen der „Weltrennsiegertitel“ zum Austrag. König Gustav von Schweden hatte einen Ehrenpreis gestiftet für den besten Hund der Weltausstellung.

Neue Prüfungsordnung für Tierärzte in Deutschland.

Gemäß der am 1. April 1935 voll in Kraft getretenen Prüfungsordnung für Tierärzte im Deutschen Reich werden mindestens neun Semester Studien an tierärztlichen Hochschulen oder veterinärmedizinischen Fakultäten Deutschlands verlangt. Obligatorisch sind eine dreimonatige praktische Ausbildung in der Fleischschau und Lebensmittelüberwachung, ferner der Nachweis über geleisteten Arbeitsdienst von einem halben Jahr. Die Zulassung zu den Prüfungen und die Erteilung der Approbation ist abhängig vom Nachweis der arischen Abstammung (Geburtsurkunde des Kandidaten, Geburts- und Heiratsurkunden der Eltern und beiderseitigen Großeltern). Ausnahmen hievon können nur aus besonderen Gründen gestattet werden. Damit sind Juden vom tierärztlichen — wie übrigens auch ärztlichen und zahnärztlichen — Beruf ausgeschlossen (B. T. W. Nr. 6, 7, 12 und 18).

Universitätsanschluß in Frankreich.

Wie die Fachpresse meldet, plant Frankreich den Anschluß der drei Veterinärschulen Alfort, Lyon und Toulouse als veterinärmedizinische Fakultäten an die bestehenden Universitäten. Diese Forderung wird in einem bezüglichen Gesetzesvorschlag zuhanden der Kammer einläßlich begründet. Darin wird die innige Verbundenheit der Humanmedizin mit der Veterinärmedizin nachdrücklich betont und es werden auch die Leistungen hervorgehoben, die von Veterinärschulen und Tierärzten auf dem Gebiete der Biologie und Medizin ausgegangen sind. Man erhofft von der geplanten Vereinigung, daß sie dazu beitragen wird, die zwischen den Instituten der verschiedenen Fakultäten vorhandenen Beziehungen noch enger zu knüpfen. Die vorgesehene Neuerung hätte die Aufhebung der Institution der Generalinspektoren, sowie der Internate zur Folge, was erlauben würde, die sich aus der Umwandlung ergebenden Kosten zu decken, vielleicht sogar noch Ersparnisse zu machen.

Mitteilung betreffend Geflügeltuberkulin.

Den Kollegen, die sich für das Geflügeltuberkulin interessieren, geben wir zur Kenntnis, daß das Aviantuberkulin A-11 for paratuberculosis (siehe „Klinisches zur Paratuberkulose des Rindes“, dieses Archiv, Band LXXVII, Seite 169, 1935) uns von Professor Dr. W. A. Hagan, am New York State Veterinary College at Cornell University Ithaca, N. Y. durch Vermittlung der Veterinaria A.-G. Zürich seinerzeit kostenlos zur Verfügung gestellt worden ist.

Krupski.

Die **Ärztliche Zentralinkassostelle in Bern** (Ärzt syndikat) übernimmt zu ihren außerordentlich günstigen Bedingungen auch das Inkasso von tierärztlichen Forderungen.

Anfragen und Aufträge sind zu richten an die Ärztliche Zentralinkassostelle in Bern, Choisystraße 15 (Tel. 28.528).

Personalien.

Ehrung. Prof. Theiler ist nach einer Reise über Neuseeland, wo ihn die tierärztliche Gesellschaft zum Ehrenmitglied machte, nach Südafrika gereist. Dort hat ihm jüngst anlässlich der Eröffnung der Landwirtschaftlichen Ausstellung der bekannte südafrikanische Staatsmann General Smuts die goldene Medaille der königlichen Landwirtschaftsgesellschaft überreicht, die damit, wie die Zeitungen hervorheben, in 160 Jahren zum zweitenmal vergeben worden ist.

Amts jubiläum. Im Mai dieses Jahres konnte der st. gallische Kantonstierarzt, Herr Bartholomäus Höhener, der 1910 als Nachfolger von Herrn Joh. Conrad Brändle zum Kantonstierarzt gewählt wurde, sein 25jähriges Amtsjubiläum begehen. Der hohe Regierungsrat entbot dem geschätzten Herrn Jubilar offiziell „in Würdigung seiner verdienstvollen 25jährigen amtlichen Wirksamkeit Dank und Anerkennung“. Und auch die Tagespresse nahm ehrend und dankbar anerkennend von diesem Amtsjubiläum Kenntnis unter Hinweis darauf, daß sich Herr Höhener auch außerhalb seiner eigentlichen Amtstätigkeit erfolgreich für die Förderung land- und volkswirtschaftlicher Interessen einsetzt. Die Gesellschaft der Tierärzte der Kantone St. Gallen und beider Appenzell, welche Herr Höhener während Jahren präsidierte, veranstaltete am 1. Juni in Verbindung mit der Sommersitzung eine sehr gut besuchte und familiär verlaufene Feier, bei welchem Anlasse sie dem, um die Förderung des amtlichen und zivilen Veterinärwesens, sowie allgemein tierärztlicher Standesinteressen verdienten Kollegen ein prächtiges Blumengebinde und ein Originalaquarell des bekannten Pferdemaalers Iwan Hugentobler überreichte. Gratulamur ad multos annos!

F. X. W.